



NATO
+
OTAN

Réponse au terrorisme



briefing

Opérations



Capacités



Partenaires

L'OTAN et la lutte contre le terrorisme

Seule une large coalition internationale peut relever le défi du terrorisme dans tous ses aspects

Le rôle de l'OTAN, dans la lutte contre le terrorisme, est avant tout de protéger les personnes. Souvent, les actes de terrorisme sont purement et simplement des actes meurtriers perpétrés de manière aveugle. Les mesures prises par l'Alliance apportent une forte valeur ajoutée aux efforts déployés afin de garantir que tout un chacun vive en sécurité, sans crainte du terrorisme.

L'OTAN offre à la communauté internationale un éventail unique de moyens pour la lutte contre le terrorisme. Elle offre tout d'abord un cadre permanent de consultations qui permet de traduire les discussions en décisions concrètes. Elle

permet ensuite de traduire les décisions en mesures effectives, qui peuvent s'appuyer sur des capacités militaires inégalées. Enfin, l'OTAN entretient un nombre considérable de liens de coopération avec de nombreux partenaires. ▶

Le terrorisme ne connaît pas de frontières et seule une large coalition internationale peut relever le défi du terrorisme dans tous ses aspects (politique, militaire, économique, juridique, financier). L'OTAN collabore avec un certain nombre d'organisations internationales ainsi qu'avec des pays qui partagent la détermination des Alliés à faire face à la menace du terrorisme. La lutte contre le terrorisme constitue un domaine clé de coopération dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique, du Conseil OTAN-Russie et de la Commission OTAN-Ukraine. Elle constitue également un élément important du Dialogue méditerranéen et de l'Initiative de coopération d'Istanbul que mène l'OTAN.

Les Alliés avaient déjà exprimé leurs préoccupations à propos du terrorisme dans le Concept stratégique de l'Alliance en 1999. Cependant, le choc des attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis le 11 septembre 2001 a fait passer le terrorisme en tête des priorités de



l'OTAN. Le lendemain des attaques, les Alliés ont invoqué pour la première fois la clause de défense collective du traité fondateur de l'OTAN (l'article 5 du Traité de Washington). Peu après, l'Alliance a mené sa première opération militaire active hors d'Europe en contribuant à assurer la sécurité de l'espace aérien américain. Des navires alliés ont ensuite été déployés en Méditerranée dans le cadre d'une mission de lutte contre le terrorisme. Enfin, l'OTAN a pris le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, menant ainsi pour la première fois une opération à l'extérieur de la zone euro-atlantique.

Depuis lors, la lutte contre le terrorisme est devenue un aspect essentiel de presque toutes les activités de l'OTAN. Chaque jour, l'Alliance relève le défi du terrorisme. Les troupes alliées aident le gouvernement afghan à faire en sorte que le pays ne puisse plus jamais servir de terrain d'entraînement aux terroristes. Les navires alliés effectuent des patrouilles en Méditerranée. La communauté du renseignement au sein de l'Alliance partage des informations vitales. Des scientifiques des pays membres de l'OTAN développent de nouvelles technologies qui doivent permettre de lutter contre des menaces terroristes spécifiques. Des experts effectuent en outre des exercices et échangent des données qui peuvent permettre de sauver des vies.

Toutes les activités menées par l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme, y compris les opérations, sont pleinement conformes au droit international, y compris aux normes en matière de droits de l'homme et aux exigences humanitaires. ■



Opérations

Au lendemain des attentats terroristes de septembre 2001, les opérations nouvelles ou existantes menées par l'OTAN ont commencé à jouer un rôle dans la lutte contre le terrorisme.

Patrouilles dans le ciel des États-Unis

Afin d'aider les États-Unis après les attentats du 11 septembre, l'OTAN a déployé les avions du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) pour protéger le territoire américain. Cela a permis aux autorités américaines de libérer des moyens pour mener leur campagne en Afghanistan, où le régime des talibans abritait al-Qaïda, qui avait organisé les attentats contre les États-Unis. L'opération *Eagle Assist* s'est déroulée de la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002. Avec l'opération *Active Endeavour*, elle faisait partie d'un ensemble de mesures prises au lendemain du 11 septembre par l'OTAN à la demande des États-Unis.

Patrouilles maritimes en Méditerranée pour la lutte contre le terrorisme

Depuis octobre 2001, des navires de l'OTAN effectuent des patrouilles et surveillent la navigation en Méditerranée, avec pour objectifs de détecter et de décourager les activités terroristes et de s'en protéger. L'opération *Active Endeavour* démontre la détermination de l'Alliance et

sa capacité à répondre au terrorisme. Elle contribue également à maintenir ouvertes et sûres les routes commerciales très fréquentées de la Méditerranée, ce qui est essentiel pour la sécurité de l'OTAN.

Un certain nombre de pays membres de l'OTAN contribuent directement à l'opération en fournissant des moyens navals. L'opération fait en particulier largement appel au soutien logistique fourni par les Alliés de la zone méditerranéenne.

En mars 2003, l'OTAN a élargi l'opération *Active Endeavour* à l'escorte, dans le détroit de Gibraltar, de navires non militaires de pays membres de l'Alliance qui le demandaient. En avril 2003, l'OTAN a de nouveau élargi la mission des forces chargées de cette opération, qui ont commencé à procéder à des visites systématiques de navires suspects. Ces visites se déroulent avec l'accord du capitaine du navire et de l'État du pavillon, conformément au droit international. En mars 2004, l'opération *Active Endeavour* a été étendue à la Méditerranée tout entière.



Au fil des ans, l'opération *Active Endeavour* fait de plus en plus appel à l'information et aux données du renseignement. Le niveau atteint aujourd'hui dans le domaine du partage de l'information entre les Alliés et les pays partenaires du pourtour méditerranéen offre une base solide pour aller plus loin à l'avenir.

Au cours des cinq premières années de l'opération, quelque 88 590 navires ont été « interpellés », et 125 ont été visités. En outre, 488 escortes de navires non combattants ont traversé le détroit de Gibraltar (cette pratique a été interrompue fin 2004).

L'opération *Active Endeavour* reçoit un soutien croissant des Partenaires. En décembre 2007, la Russie et l'Ukraine avaient chacune déployé des navires à deux reprises pour appuyer l'opération. D'autres pays partenaires ont également offert leur soutien à l'opération, contribuant ainsi également à renforcer la coopération pratique et l'interopérabilité des forces des pays membres et partenaires de l'Alliance. ▶

Des rapports sur la conduite de l'opération *Active Endeavour* sont régulièrement communiqués au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Protéger l'avenir de l'Afghanistan

L'Afghanistan est un théâtre essentiel de la lutte contre le terrorisme. L'OTAN a pris le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en 2003. La FIAS aide le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan à étendre son autorité à l'ensemble du pays et à maintenir la sécurité, afin de contribuer à éliminer les conditions propres à l'essor du terrorisme.

L'objectif à long terme de l'OTAN est de permettre aux Afghans d'assurer eux-mêmes la sécurité de leur pays et de leur peuple. La FIAS aide les autorités afghanes à développer leurs structures de sécurité, à définir les besoins de reconstruction et à y répondre, et à former et renforcer les forces de sécurité nationales afghanes. Les forces dirigées par l'OTAN resteront en Afghanistan aussi longtemps que le gouvernement afghan le jugera nécessaire.

La mission de la FIAS obéit à un mandat des Nations Unies. En décembre 2001, une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies a appelé à la création d'une force internationale chargée d'aider la nouvelle Autorité intérimaire afghane après que l'opéra-

tion *Enduring Freedom* conduite par les États-Unis ait permis de chasser le régime taliban et al-Qaïda d'Afghanistan. La FIAS était commandée à tour de rôle par l'un des Alliés, avant que l'OTAN en prenne le commandement en août 2003.

Le mandat de la FIAS a évolué progressivement. Au début, la mission consistait à assurer la sécurité à Kaboul et dans ses environs. D'octobre 2003 à octobre 2006, la FIAS a progressivement étendu sa présence vers le nord, l'ouest, le sud et l'est du pays. Cela s'est notamment par la création de nouvelles équipes civilo-militaire de reconstruction provinciales, qui assurent la sécurité des personnels des organismes d'aide et contribuent aux travaux de reconstruction dans les provinces.

Au début de 2008, des forces sous commandement OTAN comptant quelque 43 250 hommes (y compris des éléments de soutien nationaux) ont été déployées en Afghanistan dans le cadre de la FIAS. Quarante pays, ont contribué à cette mission, dont les vingt-six pays membres de l'Alliance. (Les forces de l'opération *Enduring Freedom* restent en Afghanistan pour assurer une mission de lutte contre le terrorisme distincte de la mission de la FIAS).

La fourniture d'un soutien direct à l'armée nationale afghane est l'une

des tâches militaires clés de la FIAS. L'OTAN aide le gouvernement afghan à amener l'armée nationale afghane à un niveau opérationnel suffisant en mettant à sa disposition des équipes de mentorat et de liaison. Ces équipes contribuent à la formation et se déploient dans le cadre d'opérations avec un rôle consultatif.

Les forces de sécurité nationales afghanes se renforcent et développent chaque jour leurs capacités. En 2004, l'armée nationale afghane était quasi-inexistante. Aujourd'hui, elle compte environ 50 000 hommes, dont beaucoup mènent des opérations aux côtés des troupes de la FIAS et, dans plusieurs cas, l'armée nationale afghane dirige des opérations importantes.

Outre la contribution au renforcement des forces de sécurité et des institutions afghanes, la FIAS soutient également des activités dans d'autres domaines essentiels pour assurer le développement futur du pays, ce qui devrait empêcher les terroristes d'utiliser à nouveau l'Afghanistan comme base.

La FIAS a aidé à assurer la sécurité à différentes étapes politiques importantes du développement de l'Afghanistan, notamment les élections présidentielles historiques en octobre 2004 et les élections législatives et provinciales en septembre 2005.

La FIAS contribue également à la reconstruction et au développement de l'Afghanistan. Les projets lancés par les équipes de reconstruction provinciales permettent de reconstruire des écoles et des hôpitaux, de rétablir l'approvisionnement en eau et de reconstruire des ponts et des routes. Les opérations ont également pour objectif d'améliorer l'environnement de sécurité afin de permettre la mise en œuvre des grands projets de développement. Par exemple, tout au long du printemps et de l'été 2007, l'opération *Achilles* a eu pour objectif de sécuriser les environs du barrage de Kadjaki, dans le nord de la province de Helmand. Une fois réhabilité, le barrage permettra d'améliorer l'approvisionnement en eau des populations locales, de rétablir les systèmes d'irrigation pour les terres agricoles, et de fournir assez d'électricité pour deux millions d'habitants ainsi que pour le commerce et l'industrie.

Les activités de la FIAS s'inscrivent dans les efforts plus larges déployés par la communauté internationale pour stabiliser et reconstruire l'Afghanistan. L'OTAN et la FIAS coopèrent étroitement avec d'autres organisations internationales et d'autres intervenants. Il est en effet essentiel de coordonner l'assistance civile et militaire dans le cadre d'une approche globale.

La FIAS s'emploie également à améliorer le contexte de sécurité au niveau

régional en collaborant avec le Pakistan, un voisin clé de l'Afghanistan qui a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le terrorisme. La coopération pratique entre les militaires est développée dans le cadre d'une commission tripartite composée de responsables afghans et pakistanais et de représentants de la FIAS.

Lutter contre le terrorisme dans les Balkans

En outre, les forces de maintien de la paix de l'OTAN présentes en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo mènent des actions contre des groupes terroristes liés au réseau al-Qaïda. Elles continuent de participer à la campagne contre le terrorisme en se concentrant sur les mouvements illégaux de personnes, d'armes et de drogue, qui constituent souvent des sources de financement vitales pour les terroristes. Elles travaillent également avec les autorités régionales sur les questions de sécurité aux frontières.

En décembre 2004, une force de l'Union européenne a été chargée de maintenir la sécurité en Bosnie-Herzégovine, prenant ainsi la relève de la Force de stabilisation (SFOR) dirigée par l'OTAN. Toutefois, l'OTAN a conservé à Sarajevo un quartier général militaire de taille réduite, qui continue d'apporter un soutien à la lutte contre le terrorisme, parallèlement à sa mission

principale qui consiste à aider la Bosnie-Herzégovine dans son processus de réforme de la défense.

Assurer la sécurité des grands événements publics

L'OTAN contribue, sur demande, à assurer la sécurité des grands événements publics tels que les sommets de l'Alliance, de l'Union européenne et d'autres instances, les matchs de football de l'Euro 2004, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Athènes en 2004, et la Coupe du monde de football en Allemagne en 2005.

Pour les Jeux Olympiques d'Athènes, l'OTAN a réuni un ensemble unique de moyens aériens, terrestres et maritimes. Les aéronefs du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) ont surveillé le trafic aérien, et une force opérationnelle du bataillon OTAN multinational de protection contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires a été déployée. Aux côtés des forces navales et de la garde côtière grecque, les éléments de l'opération *Active Endeavour* ont contribué à assurer la sécurité maritime pendant les Jeux Olympiques, en effectuant des opérations de surveillance, en assurant une présence et en réalisant des visites coopératives de navires dans les eaux internationales entourant la péninsule grecque. ■

Capacités

Au cours de réunions successives tenues depuis 2002, les dirigeants alliés ont lancé une série d'initiatives destinées à renforcer la coopération et à adapter les capacités militaires de l'Alliance pour permettre à celle-ci de faire face aux menaces terroristes et à la prolifération des armes de destruction massive.

Au Sommet de Prague, en novembre 2002, les dirigeants des pays de l'OTAN ont exprimé leur détermination à décourager toute attaque armée dirigée de l'étranger, y compris par des terroristes, contre les populations, le territoire et les forces de leurs pays ainsi qu'à se défendre contre elle et à s'en protéger.

Ils ont ainsi adopté un ensemble de mesures liées au terrorisme :

- un nouveau Concept militaire relatif à la défense contre le terrorisme (voir encadré, « *Principes directeurs sur le terrorisme* ») ;
- un plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (voir page 11) ;
- cinq initiatives dans le domaine de

la défense nucléaire, biologique et chimique (NBC) : un laboratoire déployable d'analyse d'agents NBC, une équipe de réaction aux incidents NBC, un centre d'excellence virtuel pour la défense contre les armes NBC, un stock OTAN de moyens de défense contre les agents biologiques et chimiques, et ►

Principes directeurs sur le terrorisme

Les articles 4 et 5 du Traité de Washington, document fondateur de l'OTAN signé en 1949, forment la base des activités de l'OTAN en matière de lutte contre le terrorisme. L'article 4 prévoit des consultations entre les Alliés si l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'un d'entre eux devait se trouver menacée. L'article 5 pose la base de la défense collective : toute attaque contre l'un des Alliés sera considérée comme une attaque contre tous les Alliés.

La Directive politique globale, adoptée par les dirigeants alliés en 2006, fixe un cadre et des orientations politiques pour la poursuite de la transformation de l'OTAN. Elle stipule que « le terrorisme, qui prend des dimensions mon-

diales et dont les effets sont de plus en plus meurtriers, ainsi que la prolifération des armes de destruction massive, constitueront probablement les principales menaces pour l'Alliance dans les dix à quinze prochaines années ». L'instabilité due aux États faillis ou en déliquescence, les crises et conflits régionaux et leurs causes et effets, la disponibilité toujours plus grande d'armes conventionnelles sophistiquées, le détournement des technologies naissantes et la perturbation des approvisionnements en ressources vitales seront vraisemblablement les principaux risques et défis auxquels l'Alliance sera confrontée pendant cette période. Tous ces facteurs peuvent être étroitement liés ou se combiner, le plus grand danger venant de

terroristes en possession d'armes de destruction massive ».

Le concept militaire relatif à la défense souligne que l'Alliance est prête à réagir face aux attentats terroristes, ou à la menace de tels attentats, à mener ou à soutenir des opérations de lutte contre le terrorisme, à fournir une aide aux autorités nationales pour faire face aux conséquences d'attaques terroristes, à soutenir au cas par cas des opérations menées par l'Union européenne ou d'autres organisations ou coalitions internationales auxquelles participent des Alliés, et à mener des opérations militaires pour prendre à partie des groupes et moyens terroristes quand cela sera nécessaire et selon les décisions du Conseil de l'Atlantique Nord. ■

un système de surveillance épidémiologique ;

- des dispositions pour la protection des populations civiles (voir page 9) ;
- un examen des différentes options pour faire face à la menace croissante que les missiles représentent pour le territoire, les forces et les centres de population de l'Alliance ;
- des moyens de cyberdéfense destinés à assurer une meilleure protection contre un éventuel dysfonctionnement des infrastructures essentielles de l'OTAN et des pays, dont les systèmes d'information et de communication, et de garantir une meilleure préparation face à cette éventualité ;
- l'amélioration du partage des données du renseignement.

En outre, les dirigeants alliés ont décidé de créer la Force de réaction de l'OTAN (NRF), une force multinationale composée d'éléments terrestres, aériens, maritimes et de forces spéciales qui peut commencer à se déployer dans un délai de cinq jours seulement et assurer des opérations pendant 30 jours, et plus si elle est réapprovisionnée. La Force de réaction de l'OTAN peut être déployée partout dans le monde, ainsi que le Conseil de l'Atlantique Nord en aura décidé. La gamme des missions possibles va de l'évacuation des non-combattants à des opérations de combat, y compris de contre-terrorisme.



À Prague, afin de mieux préparer l'Alliance à faire face à de nouveaux défis, les Alliés ont aussi entériné une série de mesures destinées à rationaliser la structure de commandement de l'OTAN et à renforcer ses capacités dans le cadre de l'Engagement capacitaire de Prague. Ils ont également défini un programme d'activités visant à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM).

Au Sommet d'Istanbul, en juin 2004, les dirigeants alliés ont approuvé un ensemble élargi de mesures destinées à renforcer la contribution de l'Alliance à la lutte contre le terrorisme, notamment un programme de travail pour la défense contre le terrorisme (voir ci-après). Ils sont convenus d'améliorer le partage des données du renseignement en procédant à un réexamen des structures de renseignement actuelles de l'OTAN (voir l'encadré « *Partage des données du renseignement* »).

Ils ont également pris des dispositions permettant de répondre plus rapidement à des demandes d'aide de pays membres confrontés à des menaces terroristes ou aux conséquences d'attentats terroristes. Des avions du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) de l'OTAN et le bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires peuvent ainsi être mis à la disposition de tout pays membre qui demanderait une aide dans ces domaines.

Au Sommet de Riga, en novembre 2006, les dirigeants alliés ont adopté la Directive politique globale. Cet important document analyse le futur environnement de sécurité probable (identifiant le terrorisme comme l'une des principales menaces pour l'Alliance) et fixe le cadre et les priorités pour toutes les questions relatives aux capacités de l'Alliance, aux disciplines de planification et au renseignement pour les dix ou quinze prochaines années (voir l'encadré « *Principes directeurs sur le terrorisme* »).

Programme de travail de la CDNA pour la défense contre le terrorisme

L'ensemble renforcé de mesures liées au terrorisme adopté au Sommet d'Istanbul comprenait le programme de travail pour la défense contre le terrorisme, établi par la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA), qui regroupe les responsables des acquisitions de défense des pays membres de l'OTAN.

Ce programme de travail s'articule autour des grands axes suivants :

- mise en échec, par leur destruction et leur détection ou leur neutralisation, des dispositifs explosifs artisanaux comme les voitures piégées et les bombes placées aux abords des routes ;
- amélioration de la surviabilité des avions gros-porteurs contre les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) ;
- protection des hélicoptères contre les attaques au lance-roquettes ;
- protection des ports et des installa-

tions portuaires contre les vedettes rapides piégées et les plongeurs sous-marins ;

- détection et mise en échec des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), et protection contre ces armes ;
- neutralisation des explosifs et munitions, l'objectif étant de faire en sorte que les stocks existants de munitions ne tombent pas entre les mains des terroristes et d'améliorer les capacités technologiques et opérationnelles de l'OTAN pour éliminer ces stocks. Un nouveau Centre d'excellence ouvert en Slovaquie à la fin 2007 fait actuellement l'objet d'une procédure de certification OTAN ;
- technologie de largage de précision pour les forces d'opérations spéciales et leur équipement ;
- utilisation contre les terroristes de moyens de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'acquisition d'objectifs ;
- défense contre les attaques au mortier ;

- protection des infrastructures essentielles contre les menaces aéroportées, au sol et sur l'eau ;
- développement de capacités non létales permettant aux troupes sur le terrain de disposer de différentes solutions souples, en particulier pour éviter les victimes collatérales.

Le coordinateur OTAN des technologies de lutte contre le terrorisme mène et coordonne les activités du programme, dans le cadre de l'Unité sur les technologies de lutte contre le terrorisme de la Division Investissement pour la défense. La principale préoccupation est d'assurer la protection des forces.

Compte tenu de la nature de la menace terroriste, la plupart des projets lancés dans le cadre du programme de travail sont axés sur des technologies existantes ou nouvelles susceptibles d'être mises en application dans l'avenir proche. Les pays partenaires vont être appelés à participer de plus en plus au programme de travail, tout comme d'autres instances et organismes OTAN. ►

Cyberdéfense

« On n'a jamais entendu parler de cyberattaques au 20^e siècle », a déclaré le secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à la suite des cyberattaques dirigées contre l'Estonie au printemps 2007. « En revanche, elle pourraient bien ses reproduire au 21^e siècle ».

La protection des systèmes d'information clés de l'OTAN, et plus généralement la cyberdéfense, font partie intégrante des fonctions de l'Alliance. Un Centre d'excellence OTAN en coopération pour la cyberdéfense est actuellement mis en place en Estonie pour contribuer à cet objectif. Les ministres de la Défense des pays alliés sont convenus d'élaborer une politique spécifique et des mesures de soutien

garantissant que l'OTAN puisse à l'avenir faire face de manière effective et efficace aux cyberattaques visant aussi bien l'Organisation dans son ensemble que les pays membres individuellement. La nouvelle politique et les nouvelles mesures pourraient être entérinées par les dirigeants alliés au Sommet de Bucarest en avril 2008. ■



© Photo by staff Sergeant Paul Brownbridge, SHAPE Photo Section

Protection des populations civiles

Les plans civils d'urgence aident à gérer la dimension civile des menaces de sécurité d'aujourd'hui, car une approche purement militaire n'est pas suffisante. Ils permettent également une coopération civilo-militaire à double sens pour répondre aux incidents terroristes.

Veiller à maintenir un état de préparation adéquate dans la perspective d'éventuelles catastrophes est d'abord et avant tout une responsabilité nationale. Cependant, l'ampleur d'une catastrophe pourrait dépasser les ressources nationales de réponse aux crises, et l'OTAN est prête à fournir une réponse renforcée aux pays qui lui demanderaient un soutien pour gérer les conséquences d'attentats terroristes et s'en protéger, s'agissant notamment des attentats faisant intervenir des agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

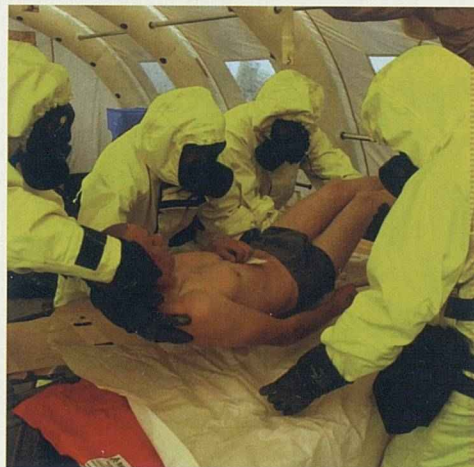
Les dirigeants des pays membres de l'OTAN ont adopté en 2001 un Plan d'action en matière de plans civils

d'urgence, réactualisé ensuite en 2002 et 2005. Ce plan encourage les pays membres et partenaires de l'OTAN à coopérer pour améliorer l'état de préparation du secteur civil face à d'éventuelles attaques terroristes impliquant des agents CBRN ainsi que sa capacité à gérer les conséquences de ces attaques.

Les activités portent sur des mesures destinées à améliorer les capacités de réaction des Alliés et à renforcer l'interopérabilité entre les Alliés et les Partenaires. Des orientations et des normes ont été élaborées dans les domaines de la planification, de l'entraînement, et des équipements pour les premiers intervenants sur les lieux d'incidents CBRN.

Des activités pratiques ont permis aux Alliés de renforcer considérablement leur prise de conscience et leurs compétences dans le domaine de la protection des infrastructures essentielles. Ces activités renforcent la capacité des pays membres et partenaires de l'OTAN à s'apporter un soutien mutuel au cas où une telle attaque se produirait.

En juillet 2007, les Alliés ont activé en République tchèque un Centre d'excellence dans le domaine de la défense CBRN. Ce centre tient un rôle consultatif majeur auprès du Commandant suprême allié Transformation pour toutes les questions relatives à la défense CBRN, et notamment le terrorisme. ■



Les plans civils d'urgence aident à gérer la dimension civile des menaces de sécurité d'aujourd'hui, car une approche purement militaire n'est pas suffisante

Partage des données du renseignement

Depuis le 11 septembre 2001, l'OTAN a cherché à renforcer les consultations sur le terrorisme et les questions connexes, aussi bien entre ses membres qu'avec les pays non membres. Le partage d'informations, et plus spécifiquement de données du renseignement, est l'un des aspects clés de cet échange.

Au Sommet de Prague, en 2002, les Alliés sont convenus qu'il fallait améliorer le partage des données du renseignement. Une unité permanente de renseignement sur la menace terroriste a été créée fin 2003 au siège de l'OTAN. Cette unité analyse les menaces terroristes et les menaces qui visent plus spécifiquement l'Organisation. En outre, au Sommet d'Istanbul en 2004, il

a été décidé de réexaminer les structures de renseignement du siège de l'OTAN. Une nouvelle cellule de liaison sur le renseignement, destinée à faciliter l'échange de données pertinentes du renseignement entre les pays membres et partenaires de l'OTAN, a été créée au Grand Quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), à Mons (Belgique).

Coopération avec les Partenaires

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, la lutte contre le terrorisme est devenue l'un des principaux axes de coopération de l'OTAN avec les pays non membres. Dans les jours qui ont suivi les attentats, les pays partenaires se sont joints aux Alliés pour condamner ces attentats, lors de réunions d'urgence du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

Les attentats ont donné un élan supplémentaire aux efforts en cours visant à renforcer les relations OTAN-Russie. Dans la Déclaration sur « Les relations OTAN-Russie : une nouvelle qualité », qui a conduit à la création du nouveau Conseil OTAN-Russie (COR) en mai 2002, les dirigeants russes et alliés ont souligné que la coopération dans la lutte contre le terrorisme serait l'une des principales priorités du COR. Cela a ouvert la voie à des échanges d'informations réguliers, à des consultations approfondies, à des évaluations conjointes de la menace, à l'établissement de plans civils d'urgence applicables en cas d'attentats terro-

ristes, et à un examen du rôle des forces armées dans la lutte contre le terrorisme.

La coopération avec la Russie dans ce domaine s'est trouvée encore renforcée à la suite d'une série d'attentats terroristes perpétrés en Russie et qui ont atteint leur paroxysme avec la mort de centaines d'enfants et d'autres civils dans une école de Beslan, en Ossétie du nord, en septembre 2004. Quelques semaines plus tard, en décembre 2004, le COR a adopté un plan d'action contre le terrorisme pour coordonner la coopération pratique et renforcer ainsi les capacités des Alliés et de la ▶

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, la lutte contre le terrorisme est devenue l'un des principaux axes de coopération de l'OTAN avec les pays non membres



Russie à agir individuellement ou conjointement pour prévenir le terrorisme, lutter contre les activités terroristes et gérer les conséquences d'éventuels attentats. Les pays de l'OTAN et la Russie coopèrent également dans des domaines liés indirectement au terrorisme, comme le contrôle des frontières, la non-prolifération des armes de destruction massive, la gestion de l'espace aérien et la sûreté nucléaire.

La coopération avec d'autres pays partenaires se déroule dans le cadre du plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T). Lancé au Sommet de Prague, en novembre 2002, ce plan fixe un cadre pour la consultation, la coopération pratique et le partage de compétences dans ce domaine. Il contribue à améliorer le partage des données du renseignement et la coopération dans des

domaines comme la sécurité des frontières, les exercices et l'entraînement au contre-terrorisme, ou le développement de capacités permettant d'améliorer le niveau de préparation du secteur civil et son aptitude à gérer les conséquences d'éventuels attentats terroristes.

La lutte contre le terrorisme est également un aspect important du Dialogue méditerranéen renforcé que l'OTAN mène avec l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, ainsi que de l'Initiative de coopération d'Istanbul, dans le cadre de laquelle l'Alliance entretient des relations avec la région du Moyen-Orient élargi.

En 2004, l'OTAN a décidé de faire appel aux pays partenaires, aux pays du Dialogue méditerranéen et à certains autres pays pour contribuer à l'opération *Active Endeavour* en Méditerranée. La Russie et l'Ukraine ont depuis lors déployé des navires à l'appui de l'opération, et certains pays du pourtour méditerranéen coopèrent en partageant des données du renseignement à propos d'opérations de transport maritime suspectes se déroulant dans leurs eaux territoriales.

Les pays partenaires contribuent également à d'autres opérations militaires dirigées par l'OTAN qui jouent un rôle dans la lutte contre le terrorisme en Afghanistan et dans les Balkans.

Coopération scientifique dans la défense contre le terrorisme

Le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité encourage la coopération entre les scientifiques des pays membres et non membres de l'OTAN qui participent au programme du Partenariat pour la paix (PPP) ou au Dialogue méditerranéen. Il offre des bourses aux scientifiques afin qu'ils collaborent dans des domaines de recherche prioritaires.

La défense contre le terrorisme est la première de trois priorités essentielles définies dans le programme de travail pour la science au service de la paix et de la sécurité. Depuis 2004, plus de 230 activités ont été lancées dans les domaines pertinents. Une attention particulière est accordée aux aspects sociaux et psychologiques du terrorisme international et de ses racines. La détection rapide des agents et des armes chimiques,

biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et la reconnaissance rapide de leurs effets sur les personnes, la protection physique contre les agents CBRN, la décontamination et la destruction des agents et armes CBRN, la sécurité alimentaire, la détection des explosifs, les mesures de lutte contre l'éco-terrorisme et la défense contre le cyberterrorisme constituent d'autres domaines de coopération. ■

Coopération avec d'autres organisations internationales

La menace du terrorisme exige une réponse globale et multiforme, coordonnée entre différentes organisations.

Les Nations Unies ont un rôle global de premier plan à jouer, comme le montre par exemple la résolution 1373 du Conseil de sécurité. L'OTAN se tient prête à soutenir les activités des Nations Unies, et contribue activement aux travaux du Comité des Nations Unies contre le terrorisme.

L'OTAN s'emploie également, avec d'autres organisations internationales, à intensifier les efforts de lutte contre le terrorisme. Elle cherche à approfondir la coopération avec l'Union européenne dans ce domaine, ce qui s'est notamment traduit par l'échange de listes de capacités en matière de plans civils d'urgence entre les deux organisations. L'OTAN tient régulièrement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération

en Europe (OSCE) des consultations sur les questions liées au terrorisme.

L'Alliance s'efforce également d'améliorer la coordination civilo-militaire du contrôle du trafic aérien en collaborant avec EUROCONTROL, avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et avec l'Association du transport aérien international (IATA), de manière à permettre un partage d'informations et une prise de mesures plus efficaces.

Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), basé au siège de l'OTAN, travaille en étroite collaboration avec les agences des Nations Unies qui jouent un rôle de premier plan dans la réponse aux

catastrophes et la gestion de leurs conséquences, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et d'autres organisations.



L'OTAN contribue activement aux travaux du Comité des Nations Unies contre le terrorisme

- Pour plus d'informations :**
- L'OTAN et la lutte contre le terrorisme : www.nato.int/issues/terrorism/index-fr.html
 - Opération Active Endeavour : www.nato.int/issues/active_endeavour/index-f.html
 - L'OTAN en Afghanistan : www.nato.int/issues/afghanistan/index-fr.html
 - Directive politique globale de l'OTAN : www.nato.int/issues/com_political_guidance/index-fr.html
 - Plans civils d'urgence à l'OTAN : www.nato.int/issues/cep/index-f.html
 - Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme : www.nato.int/issues/papt/index-f.html
 - Contribution du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité à la lutte contre le terrorisme (en anglais) : www.nato.int/science/responding_to_nato_priorities/fight.htm

Les publications de l'OTAN sont disponibles en ligne sur le « E-bookshop » : www.nato.int/ebookshop.

Les Briefings de l'OTAN traitent des questions d'actualité de l'Alliance. Ils sont publiés sous l'autorité du Secrétaire général et ne reflètent donc pas nécessairement l'opinion ou la politique officielle des gouvernements des pays membres ou de l'OTAN.

Division Diplomatie publique de l'OTAN, 1110 Bruxelles, Belgique - Site web : www.otan.nato.int - Courriel : otandoc@hq.nato.int, © OTAN 2008